



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 6 MAI 2025 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud	Pouvoir de Thibault GUIGUE
2	AIX-LES-BAINS	MONTORRO SADOUX Marie-Pierre	Arrivée à la délibération 5 Pouvoir de Michel FRUGIER
3	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	
4	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
5	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
6	DRUMETTAZ-CLARAFOND	JACQUIER Nicolas	
7	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
8	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	Pouvoir de Bruno CROUZEVALLE
9	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
10	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
11	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
12	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
13	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
14	MERY	FONTAINE Nathalie	
15	MOUXY	PERSON Armelle	
16	ONTEX	CARRIER Christiane	
17	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Brigitte TOUGNE- PICAZO
18	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
19	SAINT OURS	ALLARD Louis	
20	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
21	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
22	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
23	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
24	VOGLANS	MERCIER Yves	

24 communes présentes

Absents excusés :

Néant

Elus présents en visio-conférence (non-votants) :

Manuel ARRAGAIN (Vions)

Techniciens présents :

ALEXANDRE Corentin	Assistant de la Direction
COSTA de BEAUREGARD Estelle	Responsable du service Juridique et des Assemblées
HUGOT Amandine	Directrice Générale Adjointe des Services
LAVASSIERE Laurent	Directeur Général des Services
NAMBOTIN Magalie	Chargée des Assemblées



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 29 avril 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 13 projets de délibérations ainsi qu'un vœu.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 23 présents et 4 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 3 Année : 2025

Exécutoire le : 19 MAI 2025

Publiée/Notifiée le : 19 MAI 2025

Visée le : 13 MAI 2025

PROCEDURES FONCIERES

Cession d'une partie de la parcelle cadastrée section B n° 727 (commune de Pugny-Chatenod) à Monsieur Jean-Luc DAVID

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac est propriétaire de la parcelle cadastrée section B n°727 sur le territoire de la commune de Pugny-Chatenod.

Monsieur Jean-Luc DAVID, propriétaire de la parcelle riveraine cadastrée section B n°729, a manifesté son intérêt pour acquérir une partie de la parcelle cadastrée section B n° 727, d'une superficie de 116 m² environ, nouvellement cadastrée section B n° 1649.

Monsieur le Président précise que le terrain objet de la présente cession, en nature de délaissé de talus, est situé en bordure de la route de la Crémaillère et qu'il est situé en zone agricole (A) au plan local d'urbanisme intercommunal Grand Lac.

Monsieur le Président ajoute que le pôle d'évaluation domaniale (PED) a été saisi et que par lettre valant avis du Domaine, la valeur vénale de la nouvelle parcelle cadastrée section B n° 1649, d'une superficie de 116 m² environ, a été arrêtée sur la base de 3 € / m² soit un prix à 348,00 € arrondi à 350,00 €.

Monsieur le Président propose de céder à Monsieur Jean-Luc DAVID la parcelle cadastrée section B n° 1649 dans les conditions ci-avant détaillées.

La vente sera formalisée en l'étude de Maître Charlotte LAUGIER, Notaire à AIX-LES-BAINS (73100), 1, Rue Claude de Seyssel. Les frais d'acte seront à la charge de Monsieur Jean-Luc DAVID.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la cession à Monsieur Jean-Luc DAVID de la parcelle cadastrée section B n° 1649, d'une superficie de 116 m², située sur le territoire de la commune de Pugny-Chatenod au prix de 350,00 €,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette cession.

Aix-les-Bains, le 6 mai 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 23
- Présents et représentés : 27
- Votants : 27
- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 3 : Cession d'une partie de la parcelle cadastrée section B n.727 (Commune de Pugny-Chatenod) à Monsieur Jean-Luc DAVID

Date de transmission de l'acte : 14/05/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 14/05/2025

Numéro de l'acte : D5453 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250506-D5453-DE

Date de décision : 06/05/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public
3.5.2. Autres

PROPRIÉTÉS DAVID, BOUCHET et GRAND LAC

Plan de cession Echelle : 1/200ème

Nouveaux numéros issus du DMPC n°745B

- Emprise à régulariser avec la commune de PUGNY-CHATENOD : n°1648
- Partie cédée par GRAND LAC à M. Jean-Luc DAVID (terrain détaché et rattaché à la parcelle n°1651) : n°1649 pour 01a16ca
- Partie cédée par GRAND LAC à Mme Marie-Christine BOUCHET (terrain détaché et rattaché à la parcelle n°728) : n°1650 pour 17 m².
- Partie cédée par M. Jean-Luc DAVID à Mme Marie-Christine BOUCHET (terrain détaché et rattaché à la parcelle n°728) : n°1652 pour 10ca.
- Partie conservé par M. Jean-Luc DAVID : n°1651 pour 5a25ca

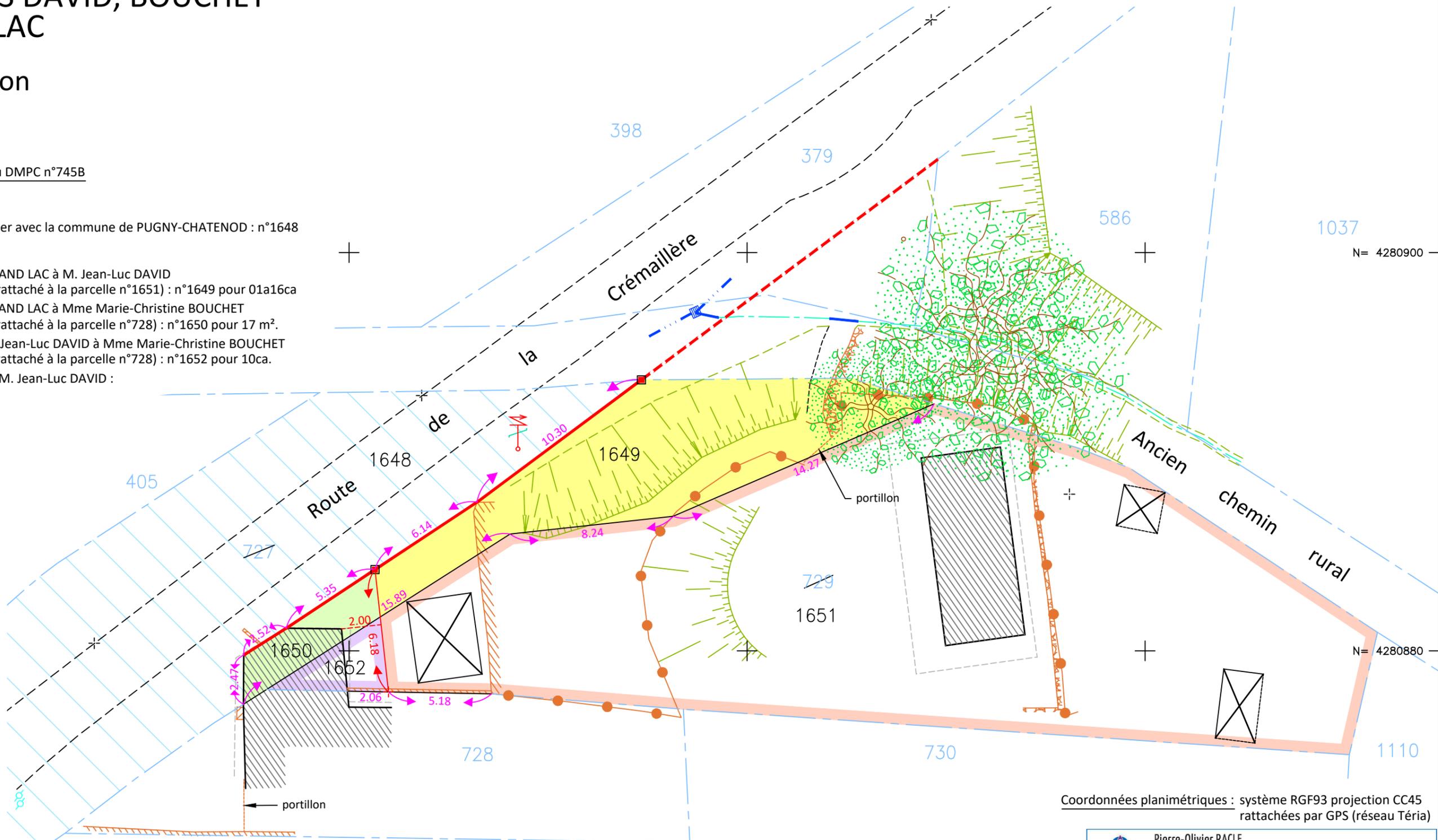
- ### SYMBOLES
- poteau EDF et PTT
 - bouche à clé
 - grille EP
 - talus
 - arbre feuillu
 - mur
 - clôture
 - enrochement
 - débord de toiture
 - station

- axe du fossé à la date du 29 avril 2024
- réseau eaux pluviales existant (position approximative)

■ borne OGE nouvelle
+ marque peinte nouvelle } implantées le 29 avril 2024

— Alignement défini le 29 avril 2024 par la Commune de PUGNY-CHATENOD.
- - - Application cadastrale (limite parcellaire indicative)

Nota : Les limites ont été définies et mises en place en présence et avec l'accord des parties, le 29 avril 2024.
Le Procès Verbal et le plan de bornage signés par les parties demeurent annexés aux archives de la SARL AIXGEO.



Coordonnées planimétriques : système RGF93 projection CC45
rattachées par GPS (réseau Téria)

aixgé Pierre-Olivier RACLE
Ingénieur ESGT - Géomètre Expert - Membre de l'ordre n°05315

AGENCE D'AIX-LES-BAINS
SIÈGE SOCIAL
215, bd D' Jean-Jules Herbert
Parc d'activités économiques
Les Comaruches
73100 Aix-les-Bains
04 79 61 22 44
aix@aixgeo.fr

AGENCE DE CHAMBERY
Bâtiment Amiral
2 Rue Simone Veil
73000 BASSENS
04 79 33 47 60
chambery@aixgeo.fr
www.aixgeo.fr

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

Direction générale des Finances publiques
Direction départementale des Finances Publiques
de la Savoie
Pôle d'évaluations domaniales de la Savoie
Adresse : 5 rue Jean Girard Madoux
73 011 CHAMBERY Cedex
Courriel :
ddfip73.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Grand Lac

A l'attention de Mme LEFANT Sylvie

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Christine Soucarre
téléphone : 04 79 33 92 04
courriel :
christine.soucarre@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. DS : 21347198
Réf OSE : 2024-73208-89336

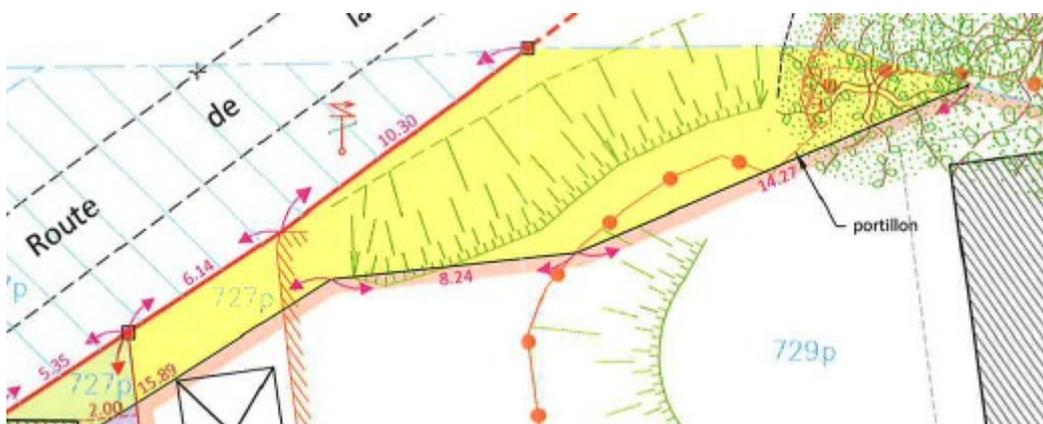
Chambéry, le 07/01/2025

Lettre valant avis du Domaine

Objet : Cession d'un terrain au propriétaire riverain. Commune de Pugny Chatenod.

Par saisine en date du 09/12/2024, vous sollicitez l'avis du pôle d'évaluations domaniales quant à la cession d'un terrain d'une superficie de 116 m² issu de la parcelle cadastrée section B n°727 sur la commune de Pugny Chatenod au propriétaire riverain, M.DAVID, (propriété cadastrée section B n° 729), à titre de régularisation.

L'emprise cédée, située en bordure de la route de la Crémaillère, est en nature de délaissé de voirie, talus qui sera rattaché aux dépendances non bâties de la propriété de l'acquéreur pressenti. Elle relève au PLUI de Grand Lac d'une zone A.



 Partie cédée par GRAND LAC à M. Jean-Luc DAVID
(terrain détaché et rattaché à la parcelle n°729p) : n°727p pour 01a16ca

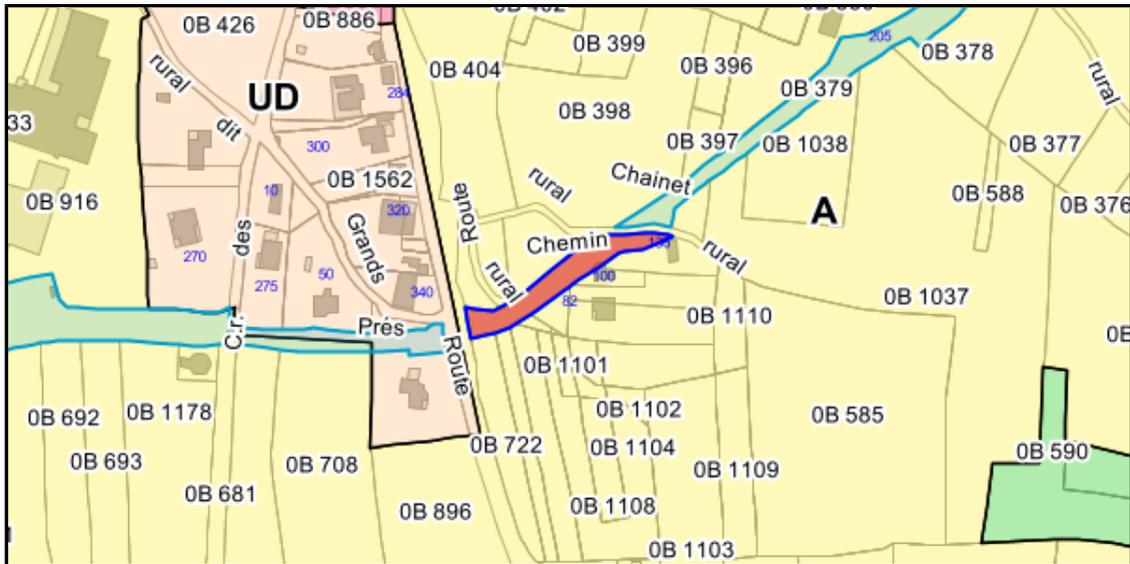
Après enquête, la valeur vénale du bien cédé est estimée sur la base de 3 €/m² à 350 €.
Cette estimation est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.
Le présent avis est accordé pour une durée de validité de 12 mois.

Pour la Directrice départementale des Finances
publiques
et par délégation,



Christine SOUCARRE
Evaluatrice Domaine

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

Descriptif détaillé de la parcelle : 73208 B 727**Commune : PUGNY-CHATENOD****PARCELLE**

Adresse : LA RESINE **Date de l'acte :** 18/10/2017 **N° de primitive :** **Contenance :** 935 m²
Propriétaire : GRAND LAC COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
1500 CS20606 BD LEPIC 73100 AIX LES BAINS

LOT ET PDL**INFORMATIONS ZONAGES (à titre indicatif)**

Code : 24 ()	Descriptif : Voies, chemins, transport public à conserver ou à créer
Contenance : 0 m ²	Emprise : 0.00 %
Code : Proximité Route Départementale (RD)	Descriptif : RD en agglomération (Tampon 20m)
Contenance : 177 m ²	Emprise : 18.89 %
Code : Enveloppe des zonages réglementaires (PM1)	Descriptif : PM1 - Plan de Prevention des Risques d'Inondation du Bassin Aixois - Date Acte 04/11/2011 et 31/10/2012
Contenance : 935 m ²	Emprise : 100.00 %
Code : A (A)	Descriptif : A : Zone agricole
Contenance : 935 m ²	Emprise : 100.00 %

SUBDIVISION

Propriétaire : GRAND LAC COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION **Adresse :** 1500 CS20606 BD LEPIC 73100 AIX LES BAINS

Lettres indicatives :

Série-tarif : A	Contenance : 935 m ²	Groupe/Sous-groupe : Landes
Classe : 01	Revenu cadastral : 0,03 €	Culture spéciale : Friche

LOCAL